

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-107 du 14 Avril 1994

chargeant Monsieur Théodore HOLO,  
Ministre chargé des Relations avec  
le Parlement, Porte-Parole du Gouver-  
nement de l'intérim de Monsieur Rigobert  
O. LADIKPO, Ministre de l'Industrie et  
des Petites et Moyennes Entreprises pour  
compter du 6 Mars 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

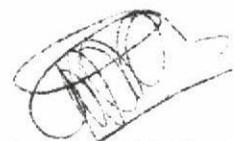
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 6 Mars 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pendant l'absence de Monsieur Rigobert O. LADIKPO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1994

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
et par délégation, le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MIPME-MRP 6 AUTRES MINIS-  
TERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-